

Demande HN dérogation pour la participation aux finales U15-U18-U23 canoë mono place aux championnats de France 2023

Objet :

Les athlètes sélectionnés en équipe nationale U18-U23 seront en déplacement pour les Championnats d'Europe se déroulant à Bratislava du 20 au 23 juillet. Le retour de l'équipe est prévu du 23 au 24 juillet.

Les championnats de France se déroulent du 25 au 30 juillet avec comme épreuve du premier jour les qualifications 1 et 2 C1H et C1D.

L'ouverture du parcours se déroulera le lundi 24 en fin de journée.

Le HN adresse à la CNA une demande de dérogation pour que les athlètes des catégories canoë mais aussi issus du double projet C1-K1 puissent accéder sans passage par les qualifications aux finales C1 des deux épreuves hommes et femmes.

Remarque :

Dans les conditions du calendrier, les athlètes retenus dans la sélection nationale se déplaçant à Bratislava ne peuvent préparer les qualifications correctement. Pour autant leur participation aux championnats de France reste essentielle, tant pour la représentativité des deux catégories, que pour la plus-value que peut représenter auprès de leur club un résultat aux championnats de France.

La volonté de la CNA d'inscrire les athlètes dans un double projet C1-K1 implique de tenir compte des athlètes sélectionnés en Équipe Nationale pour le kayak et ayant un niveau d'évolution avéré en canoë.

Proposition :

Les athlètes U23 – U18 sélectionnés en Équipe Nationale C1H et C1D :

- Accès direct à la finale des championnats de France en plus des quotas retenus par le règlement national afin de donner la possibilité à ces athlètes de défendre leur place dans la phase finale.

Pour les athlètes engagés dans un double projet C1-K1 et non retenus dans la sélection canoë, deux cas sont envisagés :

- Athlètes évoluant en N1 C1H et C1D : accession directe à la finale en plus des quotas retenus par le règlement national.
- Athlètes évoluant en N2 C1H et C1D : une confirmation de leur niveau en accédant à la phase finale de la N2 d'Orthez du 7 et 8 juillet est demandé, toute catégorie confondue. Si le niveau est validé, accession directe à la finale en plus des quotas retenus par le règlement national.

Ces règles ne sont pas applicables aux athlètes évoluant en N3 en canoë.

Avis CNA Slalom

La Commission Nationale d'Activité Slalom valide la proposition du haut niveau.